



Eviter un taux minimum de contenu recyclé pour l'aluminium

Constats:

La filière française du recyclage de l'aluminium est opérationnelle :

- 50% de l'aluminium produit en France provient déjà de déchets et chutes industrielles recyclés. Ce recyclage permet un bilan environnemental positif :
 - ✚ L'aluminium = un **matériaux recyclable à 100%** sans dégradation de ses propriétés ;
 - ✚ Le recyclage effectué par les membres d'Aluminium France = **95% d'économie d'énergie** par rapport à la production du métal primaire.
- 75% de l'aluminium produit depuis toujours est encore en cours d'utilisation.

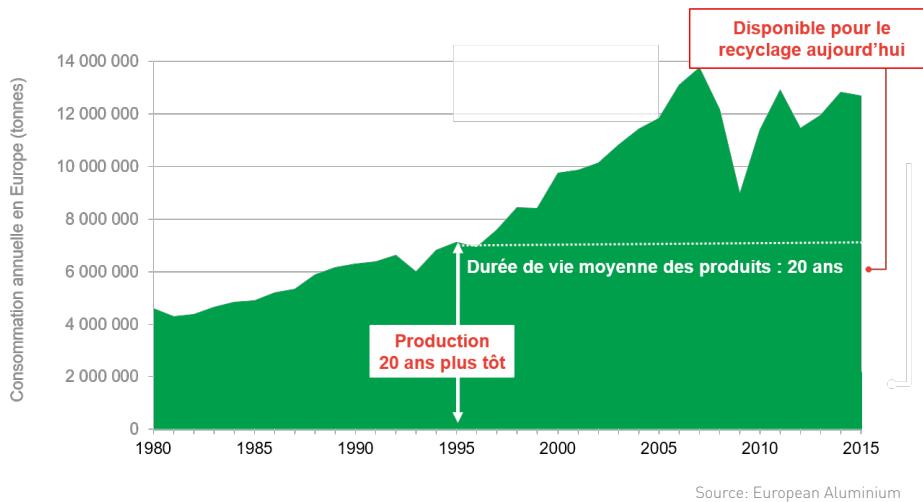
Propositions d'Aluminium France:

Il n'est pas pertinent d'introduire des taux réglementaires d'incorporation d'aluminium recyclé car :

- Tout l'aluminium collecté est effectivement recyclé ;
- Le recours au métal primaire est nécessaire puisque **la production d'aluminium recyclé ne permet pas de répondre à la demande** et que les marchés sont en croissance constante;

- Des difficultés méthodologiques existent pour déterminer un contenu recyclé fiable.

Disponibilité limitée de l'aluminium pour le recyclage



Les véritables enjeux pour améliorer le recyclage de l'aluminium concernent:

- L'amélioration de la qualité du tri (cf. fiche n°7 « Améliorer la qualité du tri des déchets de l'aluminium ») ;
- La collecte (cf. fiche n°5 « Améliorer la collecte des emballages en aluminium ») ;
- Le recyclage des emballages multicouches (cf. fiche n°3 « Recycler les emballages multicouches grâce à la pyrolyse »).